Département de La Vendée

Commune du CHATEAU D'OLONNE

Plan Local d'Urbanisme Elaboration

Dossier d'approbation

Pièce n°5 : Annexes b) Annexes sanitaires - Notice

Vu pour être annexé à la délibération du 27 février 2008

Le Maire,

U442

PLU	Prescrit le	Arrêté le	Approuvé le
Élaboration du POS 0-0	12/04/1976		27/01/1982
Révision 3-0 Elaboration du PLU	16/09/2003	17/07/2007	27/02/2008

A. L'assainissement

1. Assainissement collectif

***LE SYSTEME DE TRAITEMENT**

Actuellement les eaux usées sont acheminées vers la station d'épuration de la Communauté de Communes des Olonnes (CCO), situées au lieu-dit "La Grande Garlière" sur le territoire d'Olonne-surmer. Celle-ci collecte les effluents des communes des Sables d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer et de Château d'Olonne. C'est une station de type boues activées complétée par une filière physico-chimique pour une capacité nominale de 82 730 équivalents-habitants (4 964 kg DBO5/j).

La gestion du système d'assainissement communautaire est assurée par la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2000 sur la base d'un contrat d'affermage pour une durée de 12 ans.

Cette station, mise en service en 1975, arrive à saturation en période estivale. La CCO a donc décidé la création d'une nouvelle station d'épuration qui sera construite au Petit Plessis, sur la commune de Château d'Olonne. Le type de traitement choisi est biologique à faible charge, avec une capacité nominale de 125 000 eq-hab.

Son rejet s'effectuera en mer, à 1,5 km au large de l'estran de l'Anse du Vieux Moulin. Seul le bassin tampon existant sur le site de la Sablière sera conservé. La mise en service est prévue pour fin 2007.

*LES BOUES

Les boues chaulées issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration de la CCO sont valorisées en agriculture. Elles sont dirigées :

- soit dans un digesteur (boue activée en aération prolongée) pour réalimenter la filière biologique,
- soit dans un épaississeur pour la filière physico-chimique. Les boues passent ensuite dans des centrifugeuses puis dans un malaxeur.

Après avoir été chaulées, elles sont stockées sur le site de l'usine d'ordure ménagère des "Taffeneaux" sur la commune de Château d'Olonne puis, évacuées en bout de champ dès la période favorable aux épandages. La SAUR a réactualisé le plan d'épandage en 2005. La surface agricole épandable est à ce jour suffisante pour la quantité de boue produite par la station. Au vue des difficultés rencontrées sur l'ancien plan d'épandage (10 agriculteurs sur 14 s'étaient désistés), la réserve de surface épandable doit restée suffisamment importante.

LES GRAISSES ET PRODUITS DE DEGRILLAGE

Les graisses sont traitées sur le site même de la station à l'aide d'un système biologique, dimensionné pour accepter des graisses extérieures (restaurants, cantines, camping...) qui représentaient 162,71 tonnes en 2004.

Les produits de dégrillage sont transportés au Centre de traitement des ordures ménagères. Leur production totale sur l'année est de 72,74T en 2004.

LE RESEAU D'EAUX USEES

Le réseau d'assainissement comporte encore des secteurs unitaires avec des déversoirs d'orage. De plus, des branchements non conformes sur la commune des Sables d'Olonne entraînent la connexion du ruisseau de la Maisonnette à la station d'épuration actuelle.

La CCO a donc engagé en 2005 un important programme d'action sur le réseau de collecte :

- renforcement et fiabilisation des réseaux existants qui aboutissent à la station de traitement actuelle,
- lutte contre les apports d'eaux parasites (eaux pluviales, infiltration de nappe et d'eau de mer), création de réseaux séparatifs afin de diminuer les apports vers la station,
- lutte contre les rejets diffus,
- lutte contre la fermentation dans les réseaux.

2. Assainissement autonome

Le plan du zonage d'assainissement individuel demandé dans le cadre de la loi sur l'eau 1992, a été réalisé par la Communauté de Communes des Olonnes et approuvé après enquête le 25 avril 2000.

Le diagnostic réalisé révèle que moins de 20% des installations sont conformes à la réglementation mais plus de 97% sont réhabilitables.

3. Mise à jour du zonage d'assainissement

Afin de garantir une bonne adéquation entre le projet de PLU et la politique d'assainissement, la commune a lancé la réalisation de son zonage d'assainissement. Cette étude conduit à inscrire l'ensemble des secteurs de développement urbain proposés dans le PLU (zones U et AU) en secteur d'assainissement collectif.

L'objectif de cette étude est d'afficher la volonté communale de traiter l'ensemble des eaux usées des futurs secteurs de développement par un réseau collectif ce qui permet de bénéficier du potentiel offert par la nouvelle station d'épuration. Cela garantie une meilleure prise en compte de l'environnement dans un contexte littoral de fait très sensible.

Le plan des réseaux ainsi que l'étude de zonage d'assainissement est joint à cette pièce.

B. Eau Potable

Depuis 1961, les communes de Vendée ont choisi de se regrouper en un seul service départemental pour l'alimentation en eau potable, appelé Vendée Eau.

La production d'eau potable en Vendée est essentiellement assurée par les eaux de surface (90%), les eaux souterraines ou de nappes alluviale étant minoritaire.

La commune de Château d'Olonne est alimentée en eau par les barrages de Finfarine et du Jaunay, avec des interconnexions en période estivale. Il n'existe pas d'installation de production d'eau potable sur la commune.

Le syndicat d'eau estimait en 2005 que la desserte en eau potable pourrait être à saturation à l'échéance 2015 pour faire face aux besoins en période estivale. Ce problème a été également soulevé lors de l'élaboration du diagnostic du SAGE Auzance-Vertonne.

C'est pourquoi le gestionnaire « Vendée Eau », pour faire face à la hausse de la demande a engagé un ensemble de mesures visant à augmenter la capacité de la ressource en eau potable. Suite à la période de sécheresse de 2005, un groupe technique de gestion quantitative et qualitative a été mis en place avec les exploitants (SAUR, CGE, Lyonnaise des Eaux et Nantase des Eaux), DDASS, DDAF, Conseil Général, ville de la Roche sur Yon et le Préfet a réuni à plusieurs reprises le Comité Vigilance Sécheresse. Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en œuvre :

1. Avant la période estivale :

Objectif: remplir les retenues d'eau potable

- Arrêt de l'usine de Finfarine au premier semestre 2005 permettant d'économiser 1 million de m³ d'eau brute. Cet arrêt a été compensé par des importations du Marillet, du Jaunay et de Graon
- Réalimentaiton du barrage de Graon par pompage sur le Lay (volume de 2.5 millions de m³) et compensée par des lâchers d'eau à partir de Rochereau et de Marillet
- Réalimentation de la Vouvraie à partir du Petit Lay (volume de 650 000 m³)

Des dispositifs règlementaires mis en place par la Préfecture ont également permis de limiter les débits réservés.

Au début de l'été 2005, les barrages étaient tous pleins à l'exception de Finfarine, Graon et la Vouvraie qui dépassaient néanmoins les 50%.

2. Pendant la saison estivale :

Des dispositifs techniques ont été mis en place de façon à améliorer notamment les transferts entre retenues et l'amélioration des conduites de distribution

Des dispositifs règlementaires de restriction d'usage ont également permis une utilisation plus rationnelle de l'espace.

3. Pendant la période post estivale :

Des dispositifs techniques ont été mis en place sur les secteurs où les réserves s'avéraient plus restreinte. L'objectif était d'assurer une alimentation en attendant la période des pluies. Le transfert de retenues et la mise en place de dispositifs règlementaires ont permis de répondre à cette problématique.

4. Les projets à moyen terme

Afin de répondre durablement aux besoins en eau potable et notamment dans le cadre de la politique de développement initié par la SCOT et les PLU, Vendée Eau réfléchit sur la mise en place de nouvelle réserves. Plusieurs projets sont d'ores et déjà lancés et s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE « Auzance / Vertonne » :

- Projet de Barrage sur l'Auzance entre la Mothe-Achard et Vairé: ce projet permettrait de répondre durablement à la demande en eau potable en intégrant la croissance prévue de l'agglomération des Sables d'Olonnes. Il est étudié par Vendée Eau (études techniques en cours) et constitue un des points essentiels du SAGE
- Amélioration des connexions avec les autres ressources : cette solution viserait à compléter l'offre en se connectant sur d'autres « ressources » par le développement du réseau de transport d'eau : liaison vers la Loire, .. Cette approche n'en est qu'au stade de la réflexione t nécessite des études plus approfondies.

Le plan des réseaux ainsi que le rapport annuel d'eau potable est joint à cette annexe

C. Les déchets

La collecte des déchets est effectuée 3 fois par semaine hors saison et chaque jour en période estivale. Une déchetterie, située au lieu-dit "Les Fontaines", fait l'objet d'une extension afin d'augmenter sa capacité d'accueil des déchets de l'ensemble de la CCO.

Une collecte sélective a été mise en place en février 2000. Les déchets issus des collectes sélectives sont triés au centre de Vairé.

Les installations de traitement sont gérées par le Syndicat Mixte Départemental TRIVALIS.

Le traitement est assuré par l'usine de broyage - compostage des Taffeneaux, sur la commune de Château d'Olonne. Elle traite en moyenne 18 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles par an. Les déchets proviennent de l'ensemble de la CCO, des communautés de communes des Achards et de l'Auzance - Vertonne, et de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Les refus (50 % des tonnages entrants) sont enfouis en centre d'enfouissement de classe 2. La totalité du composte produit est valorisé en agriculture. Le fonctionnement de l'usine est satisfaisant (rapport 2004)..

Ce site s'inscrit dans le cadre du plan départemental de gestion des déchets. Un projet d'extension avec la création d'une usine de traitement est actuellement en cours d'étude.

Sur ce même site, il existe une plate-forme de compostage de déchets verts provenant de la CCO (4 400 t/an).

Il existe, sur la commune, des entreprises qui participent à une bonne gestion des déchets non ménagers :

- la société Métaux Fers installée sur la commune qui récupère les métaux,
- l'entreprise Rousseau qui dispose d'une plate-forme de dépôt et de concassage.

Un projet de modernisation de l'usine des Taffeneaux est à l'étude, afin d'augmenter la surface de l'usine, il a fait l'objet d'une révision simplifiée du POS pour permettre la mise en place d'une usine de traitement

Le rapport annuel est joint à cette annexe.